

"Le premier diplôme pour se professionnaliser dans l'animation"

CPJEPS

"76% de réussite sur les 2 dernières promotions"

Animateur

Animateur d'activités et de vie quotidienne

LE CPJEPS

C'est un diplôme de niveau 3 permettant de se former à l'animation en accueils collectifs de mineurs : accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances.



OBJECTIFS

Cette formation du CPJEPS vous permet d'apprendre à :

-  Participer au projet et à la vie de la structure
-  Animer les temps de vie quotidienne d'un groupe
-  Concevoir des activités en direction d'un groupe
-  Animer des activités en direction d'un groupe

LES DU CPJEPS

- + Des pratiques d'activités parmi les domaines de l'expression, de l'activité physique, des activités scientifiques et techniques.
- + Des visites de structures pour rencontrer des acteur.rice.s de terrains et découvrir de nouvelles pratiques.
- + Un accompagnement individualisé aux épreuves certificatives
- + Possibilité de formation en contrat d'apprentissage
- + Possibilité de passage du PSC1 en formation

Un abonnement inclus dans la formation à la médiathèque éducatrice des Ceméa



Réunion d'information

4 Septembre 2023 à Morlaix

Date limite du dépôt de dossier

28 Août 2023

Épreuves de sélection

4 Novembre 2023

Dates de la formation

Du 4 Décembre 2023 au 21 Novembre 2024 à Morlaix

POUR Y ACCÉDER

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- Être titulaire de l'une des attestations de formations relatives au secourisme suivantes: PSC1 . AFPS . PSE 2 . AFGSU . SST
- Être capable de prendre en charge un groupe pour un temps de vie quotidienne ou d'activités en sécurité

Il faut également: une structure d'alternance, un financement, avoir complété le dossier d'inscription et réussi les tests de sélection.

Les exigences préalables sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation dans les conditions mentionnées par le dossier d'habilitation.



ORGANISATION DE LA FORMATION

- 12 mois en formation / formation de 2 jours par semaine hors vacances scolaires
- 2 séjours d'une semaine de formation en résidentiel
- 497 heures aux CEMÉA
- 1015 heures en structure

Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de votre temps de travail.

La formation est organisée en alternance avec des sessions de 2 jours/semaine par mois et des journées focus.



UNITÉS CAPITALISABLES

- UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure
- UC2 : Animer les temps de vie quotidienne d'un groupe
- UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe
- UC4 : Animer des activités



EMPLOIS VISÉS

Animateur.rice enfance jeunesse, animateur.rice en accueil de loisirs, animateur.rices en accueil de loisirs périscolaire, animateur.rice en séjour de vacances, animateur.rice socio-culturel.le.

Les activités s'exercent au sein de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) et du secteur privé (associations, structures commerciales, ...)



MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le CPJEPS est délivré par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 UC de la formation.

Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant les 4 unités capitalisables (UC). Suite au jury final, si validation des UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

Tarif

Sur devis sur la base de minimum 11€/h
La formation peut être prise en charge à 100% dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Contact

pour un devis / dossier d'inscription
contacter :
accueil@cemea-bretagne.fr
02.98.90.10.78